

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2023**  
~~~~~

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 2024-2026
PRÉSERVER ET VALORISER ENSEMBLE NOTRE BIODIVERSITÉ LOCALE
ET FAVORISER SES SERVICES RENDUS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 novembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD à M. Thibaut BARRAL, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL en date du 10 octobre 2023 portant derniers statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

VU la délibération n°2050 du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2019 par laquelle la Communauté de communes s'est engagée dans une démarche vertueuse pour l'environnement en se portant candidate pour la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) ;

VU la délibération n°2387 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2020 approuvant la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale ;

CONSIDERANT que ce projet d'Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC) a permis l'amélioration notable des connaissances pendant 3 ans (2021 à 2023) avec l'acquisition de 31 000 données de faune et de flore,

CONSIDERANT que cet ABC a conduit à la mobilisation de tout le territoire, à travers des inventaires participatifs sur les 28 communes, avec les scolaires, le grand public et les viticulteurs,

CONSIDERANT que des études d'experts ont permis de compléter les connaissances, en particulier sur les auxiliaires de la vigne, dans la plaine de la Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT les différentes phases de concertation, avec le comité technique (une trentaine de partenaires et experts) le 29 juin 2023, puis avec la population et les élus, totalisant plus de 70 personnes, le 13 septembre 2023 à Tressan, le 19 septembre 2023 à Saint-André-de-Sangonis, le 3 octobre 2023, à la Boissière,

CONSIDERANT que l'analyse des suggestions d'actions issues de cette concertation a conduit l'identification de cinq grands axes stratégiques :

- AGIR pour un avenir durable : protéger, gérer et restaurer la biodiversité.
- IMPLIQUER la population et les élus autour d'un projet solidaire et fédérateur : sensibiliser, éduquer, former et mobiliser.
- DECOUVRIR les trésors cachés en poursuivant l'enrichissement des connaissances
- FAIRE DECOUVRIR en diffusant les connaissances
- ANIMER la stratégie

CONSIDERANT que la stratégie biodiversité 2024-2026 est annexée à la présente délibération,
CONSIDERANT qu'elle donnera lieu à la définition, début 2024, d'un plan d'actions opérationnel pour les 3 années à venir,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'approuver la stratégie Biodiversité telle qu'annexée à la présente délibération.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3331
Publication le 28/11/2023
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 28/11/2023
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231127-14723-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Stratégie Biodiversité de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault 2024-2026



**Préserver et valoriser ensemble notre biodiversité
locale et favoriser ses services rendus**

Novembre 2023



Sommaire

I.	Contexte.....	1
1.	La biodiversité, une préoccupation croissante pour la collectivité.....	1
2.	Une démarche transversale, en adéquation avec le projet de territoire.....	1
3.	Des enjeux forts en termes de connaissances de la biodiversité.....	2
4.	Des objectifs multiples, collectifs, individuels, privés, publics.....	4
5.	Des moyens mobilisés par la CCVH dès 2020 pour un projet co-construit.....	4
6.	Un financement OFB obtenu en 2020 pour 3 ans.....	5
II.	Diagnostic : un Atlas de la Biodiversité pour mieux connaître notre patrimoine.....	6
1.	La mise en place d'une gouvernance.....	6
2.	Une amélioration des connaissances via différentes méthodes.....	7
III.	Phase de concertation.....	13
IV.	Stratégie biodiversité 2024-2026.....	14
1.	AGIR pour un avenir durable : protéger, gérer et restaurer la biodiversité.....	14
2.	IMPLIQUER la population et les élus autour d'un projet solidaire et fédérateur : sensibiliser, éduquer, former et mobiliser.....	15
3.	DECOUVRIR les trésors cachés en poursuivant l'amélioration des connaissances	16
4.	FAIRE DECOUVRIR en diffusant les connaissances.....	16
5.	ANIMER la stratégie.....	17
V.	Opérationnalité de cette stratégie à travers la réalisation d'un plan d'actions.....	18
VI.	Moyens prévisionnels.....	18
VII.	Evaluation et perspectives.....	18

I. Contexte

1. La biodiversité, une préoccupation croissante pour la collectivité

Soucieuse de la qualité de son patrimoine naturel, la communauté de communes s'est dotée de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ». À ce titre, en 2004, elle a procédé à un inventaire des **Espaces Naturels d'Intérêt Communautaire** sur son périmètre, conduisant à l'identification de 26 sites remarquables.

A partir de 2010, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) s'investit réellement dans la préservation de la biodiversité au travers de la **politique Natura 2000** sur son territoire (42% du territoire de la CCVH se trouve dans un ou plusieurs sites Natura 2000). Parmi les 6 sites, elle est désormais animatrice de trois d'entre eux : « Gorges de l'Hérault », « Montagne de la Moure et cause d'Aumelas » et « Garrigues de la Moure et d'Aumelas ».

En complément de cette démarche localisée sur des périmètres définis, une dizaine d'**animations de sensibilisation** à la biodiversité sont financées chaque année sur l'ensemble du territoire intercommunal depuis 2014, dans l'objectif de proposer des actions au-delà des sites Natura 2000.

Depuis 2019, la CCVH est lauréate de la reconnaissance « **Territoire Engagé pour la Nature** » (TEN) soutenue par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire, Régions de France, l'Agence Française pour la Biodiversité et les Agences de l'eau. Cet engagement porte, entre autres, sur le déploiement d'un ABC sur son périmètre. Il reflète la volonté politique du territoire d'innover et de s'engager plus concrètement dans la transition écologique.

Le point commun de ces dispositifs est l'ancrage fort dans le **réseau associatif** : que ce soit pour les inventaires naturalistes ou pour l'éducation à l'environnement, la CCVH peut s'appuyer sur un tissu associatif compétent et particulièrement dynamique.

À l'échelle communale, une dynamique locale a été impulsée par deux associations, APNEE et LUS, pour la réalisation d'un **ABC sur la commune de Pouzols**. Initiée en 2018 avec l'appui du conseil municipal, cette initiative a fait naître un enthousiasme certain des habitants et des élus des communes alentour. De cet élan est né le projet de proposer un dispositif plus vaste à destination de tout le territoire intercommunal, coordonné par la collectivité.

Depuis 2021, la collectivité s'est engagée dans un Atlas de la Biodiversité Communautaire, avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité.

2. Une démarche transversale, en adéquation avec le projet de territoire

Le périmètre de l'ABC porte sur **l'intégralité du territoire de la CCVH**, soit un territoire de 481 km² et 28 communes, qui compte 41 014 habitants. Il correspond à un bassin de vie à l'interface de la plaine viticole et des premiers reliefs des Cévennes, structuré autour de l'axe Nord/Sud constitué par le fleuve Hérault.

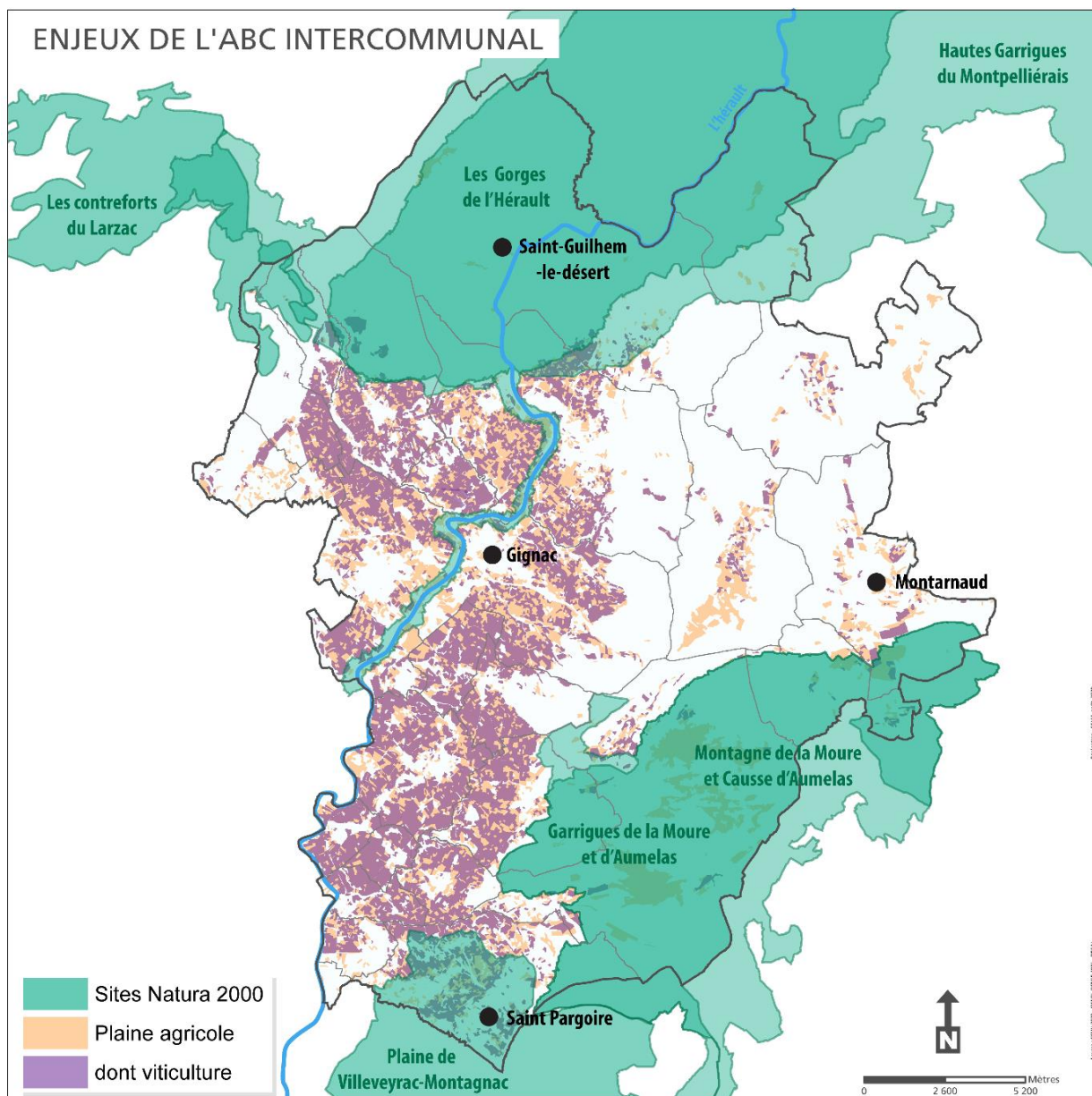
Cet Atlas de la Biodiversité s'inscrit pleinement dans le **projet de territoire**, document d'orientation politique qui cadre les actions de la collectivité, en s'appuyant sur le principe « 3D » : **Démocratique, Digital, Durable**. Ainsi, la mobilisation citoyenne et la restitution des résultats au grand public et aux élus font de cet Atlas un outil ancré démocratiquement. Les outils mobilisés font la part belle au numérique, notamment par le biais des dispositifs de sciences participatives. Enfin, par l'amélioration des connaissances et les outils qui sont développés pour une meilleure intégration dans les projets à venir, ces inventaires contribuent à leur plus grande durabilité.

En matière d'aménagement du territoire, le **SCOT Pays Cœur d'Hérault** a été récemment approuvé et rendu exécutoire le 19 septembre 2023. Dans la foulée, les communes disposeront de 3 ans pour rendre compatibles leur PLU. La possible révision ou modification des PLU sera une opportunité pour intégrer les connaissances nouvellement acquises grâce à l'ABC.

Au-delà de la volonté de proposer des actions à tout le territoire, il a été néanmoins nécessaire d'identifier des priorités, afin que l'ABC soit orienté sur des sujets vecteurs d'avenir et notamment support **d'amélioration des pratiques**.

3. Des enjeux forts en termes de connaissances de la biodiversité

De par son histoire et ses engagements ces deux dernières décennies, la collectivité disposait d'**une connaissance partielle de la biodiversité**. Il s'agit majoritairement de connaissances acquises sur les sites Natura 2000 dont elle assure la gestion. La connaissance se concentre donc essentiellement sur les grands espaces naturels qui structurent le territoire, à savoir le Nord avec les prémices du causse du Larzac, le fleuve Hérault (amont uniquement) et l'Ouest avec le causse d'Aumelas.



Au printemps 2020, les premiers échanges avec les associations expertes et les élus ont abouti à l'identification de 4 enjeux thématiques, qui font l'identité du territoire intercommunal :

- La **plaine agricole** : cet espace, dominant en terme de surface, est un enjeu de premier plan d'un point de vue économique. La CCVH est déjà fortement investie sur la valorisation touristique et l'accompagnement économique de cette activité. A ce titre, elle bénéficie d'ores-et-déjà d'un réseau de viticulteurs susceptibles d'être intéressés (certains ont déjà manifesté leur intérêt). Elle organise annuellement un concours des vins, et compte dans son équipe une sommelière qui pourrait être mobilisée pour activer une dynamique.
- Le **fleuve Hérault** : véritable corridor écologique et élément structurant dans le paysage intercommunal, le fleuve est déjà partiellement connu grâce à Natura 2000. Néanmoins, le site n'incluant qu'une portion Nord du fleuve, l'inventaire sur la portion Sud du fleuve serait tout à fait opportune.

- Le **bâti** : la communauté de communes recèle d'une biodiversité particulière à l'intérieur même des villages (espèces bénéficiant de Plans Nationaux d'Actions, telles que les chiroptères ou encore le faucon crécerellette qui niche en toiture). L'ABC serait un outil pertinent pour mieux connaître ces populations, leurs dynamiques et accompagner la population dans une cohabitation sereine.
- La **garrigue et forêt** : quelques espaces naturels sur le Nord/Ouest de la communauté de communes sont peu connus, car hors périmètre Natura 2000. Un inventaire complémentaire pourrait être opportun (oiseaux, insectes, ...) et compléter les connaissances de la collectivité.

Afin de présenter un dossier de demande de financement réaliste, il a été décidé de prioriser fortement les actions d'inventaires sur l'enjeu n°1, c'est-à-dire la **plaine agricole**. Cette thématique a donc été le fil conducteur du projet, tout l'enjeu étant de mieux concilier les espèces et les activités humaines, parfois ancestrales, qui constituent l'identité du territoire et contribuent à son rayonnement.

4. Des objectifs multiples, collectifs, individuels, privés, publics

Les objectifs de l'ABC de la Vallée de l'Hérault ont été les suivants :

- **Améliorer les connaissances** sur la biodiversité du territoire, en particulier en dehors des sites Natura 2000, pour bénéficier d'une vision plus exhaustive, au-delà des seuls « espaces naturels », déjà relativement bien connus et reconnus ;
- **Impliquer et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques (notamment agricoles), les écoles et les habitants dans cette démarche pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité ;
- En interne, **associer les différents services de l'intercommunalité** (services communication, informatique, espaces verts, urbanisme, foncier, économique ...) dans la mise en œuvre du projet, afin que techniquement, l'enjeu biodiversité soit mieux abordé et intégré de manière transversale dans les projets portés par la collectivité ;
- **Partager** les connaissances acquises, rendre accessible une information naturaliste **sous forme cartographique**, avec l'ensemble des acteurs pour **faciliter l'appropriation des enjeux biodiversité**, notamment dans les **futurs PLU** ;
- **Mobiliser le réseau associatif**, très actif et moteur sur le territoire pour la montée en puissance des actions en faveur de la biodiversité ;
- Afin d'inscrire cet engagement dans la durée, en fin d'ABC, **identifier les actions concrètes** à mener (poursuite de certains inventaires, accompagnement des écoles, élaboration d'une stratégie foncière, aménagements en faveur des espèces...).

5. Des moyens mobilisés par la CCVH dès 2020 pour un projet co-construit

Afin de dessiner les contours de l'ABC Vallée de l'Hérault, la CCVH s'est fortement engagée dans le projet au travers des actions suivantes :

- Le 27 février 2020, une **réunion de lancement** était organisée. Rassemblant une trrentaine de personnes parmi les élus et les associations du territoire, cette réunion a été l'occasion d'un premier échange sur les attentes des uns et des autres, l'émergence de premiers enjeux, les écueils à éviter, les retours d'expérience...
- Le 17 mars 2020, Benjamin ANDREU a été recruté pour une période de 6 mois en **Service Civique Volontaire**, pour contribuer à l'élaboration du projet. A ce titre, il

a travaillé sur une première analyse des données SINP, a constitué un annuaire des associations du territoire qui pourraient être mobilisées sur l'ABC, a contacté toutes les communes pour identifier des personnes relais qui pourraient être moteurs dans la démarche (naturalistes amateurs par exemple). Une analyse de retours d'expériences d'ABC ainsi que des recherches sur les applications et autres outils d'inventaires ont été réalisées.

- Au printemps, de **nombreux échanges** téléphoniques et mails ont eu lieu **avec une dizaine de structures** pour l'identification des enjeux du territoire et les priorités de l'ABC :
 - Les Ecologistes de l'Euzière,
 - la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
 - Demain la Terre !,
 - Lus,
 - APNEE,
 - le Conservatoire des Espaces Naturels,
 - l'Office pour la Protection des Insectes et de l'Environnement,
 - le Conservatoire Botanique National,
 - la Salsepareille,
 - le Groupement Chiroptères de Languedoc Roussillon.
- Le 8 septembre 2020, un **comité technique** avec les partenaires associatifs étaient réunis pour une présentation du présent projet de candidature, rassemblant une quinzaine de personnes.
- Le projet de candidature a été présenté en **réunion de coordination des services** du 15/09/2020, du **bureau simple** du 21/09/2020 et du **conseil communautaire** du 28/09/2020.

Toutes ces étapes témoignent de **l'adhésion très large du territoire**, des partenaires associatifs jusqu'aux élus de l'intercommunalité. Il est le fruit d'un **fort investissement** de la CCVH qui œuvre depuis sa reconnaissance TEN à la construction d'un projet partagé et fédérateur en faveur de la biodiversité intercommunale.

6. Un financement OFB obtenu en 2020 pour 3 ans

La candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêt a été retenue le 22 octobre 2020 : la Communauté de communes Vallée de l'Hérault fait partie des 12 lauréats en Occitanie, et des 46 lauréats à l'échelle nationale, de l'Appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » porté par l'Office français de la biodiversité (OFB), parmi 30 dossiers déposés en Région.

L'OFB participe ainsi à l'atlas de la biodiversité de la vallée de l'Hérault à hauteur de 80 000 €, soit 51% du montant total du projet qui s'élève à 157 500 €. Ce budget permet de mettre en œuvre, avec les habitants et les associations locales, des inventaires de la biodiversité sur le territoire intercommunal durant trois ans. Il s'agit du budget le plus important de la Région Occitanie et cela témoigne également un engagement fort de l'intercommunalité.

A l'occasion du montage de ce projet, les acteurs associatifs ont fait preuve d'un enthousiasme marqué pour le projet. Sur ces 3 volets de l'ABC (grand public, scolaires, agriculteurs), les

acteurs ont fait état d'un certain nombre d'autres dispositifs financiers mobiliser en complément des financements CCVH / OFB.

Ce constat témoigne de l'émergence d'une dynamique forte autour de l'ABC Vallée de l'Hérault.

II. Diagnostic : un Atlas de la Biodiversité pour mieux connaître notre patrimoine.

I. La mise en place d'une gouvernance

La réussite du projet a reposé sur une animation locale solide. A cette fin, la CCVH a recruté un salarié qui a rejoint le service Espaces Naturels et a animé l'ABC sur un mi-temps. Dans ses missions, il a été épaulé par l'animatrice Natura 2000, ainsi que par la responsable du service Espaces Naturels, par une chargée de communication et par le service SIG pour l'élaboration de nombreuses cartographies.

L'animateur de l'ABC a été chargé de l'animation de la gouvernance et a coordonné les missions des prestataires, les services internes à la CCVH, a fait le lien avec les élus et le financeur.

Pour animer la gouvernance, plusieurs instances ont été mis en place :

Le « **Comité Technique** » a accompagné l'ABC sur le plan technique, et a eu vocation à coordonner et mettre en cohérence les différents volets de l'Atlas. Il était constitué par les techniciens des prestataires concernant les inventaires experts (Rosalia Expertise, Bastien Louboutin, Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon et Olivier Belon), les techniciens des prestataires concernant les sciences participatives (LPO, Demain la Terre !, Ecologistes de l'Euzière). Egalement, d'autres partenaires se sont joints à la démarche tel que le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Le « **Comité de Pilotage général** » a assumé la décision politique et la validation de chaque étape du projet. Il regroupait les acteurs suivants (en plus des membres du Comité technique) : l'Office Français pour la Biodiversité, l'Agence Régionale pour la Biodiversité ainsi que 5 élus intercommunaux désignés au sein de la Commission « cadre de vie » de la CCVH.

Un premier COPIL a été réalisé en avril 2021. Les élus des 28 communes ont été conviés. Le diaporama présenté lors du COPIL de lancement se trouve en [annexe 2](#) et le COPIL à mi-parcours en [annexe 3](#).

En parallèle du COPIL général, le territoire a été découpé en 3 secteurs pour proposer des **COPIL locaux** (voir carte gouvernance en [annexe 4](#)). Ceux-ci ont été l'occasion d'être au plus près des actions menées dans les communes et ont permis d'inviter les associations locales mobilisées, les directeurs d'établissements scolaires, ...

Les **Bureaux et les Conseils communautaires** de la Communauté de communes ont été informés des avancées au fil du projet et valideront à la fin du projet les documents de l'Atlas ainsi que les pistes d'orientations à donner pour la suite de l'ABC.

En plus du COPIL de démarrage, des réunions ont été réalisées avec les 28 communes lors de 12 réunions réparties sur le territoire afin de présenter l'état des lieux, le projet ABC.

Calendrier des instances de la gouvernance et de la concertation

Type de rencontres	Date	Nombre personnes présentes
Rencontre mairie St-Pargoire	03/03/2021	7
Rencontre mairie St-André-de-Sangonis	15/03/2021	7
Rencontre mairies St-Saturnin-de-Lucian, St-Guiraud, Jonquières, Arboras	17/03/2021	7
Rencontre mairies Tressan, Plaissan, Bélarga, Campagnan	17/03/2021	8
Rencontre mairies Pouzols, Popian, Le Pouget, Puilacher	17/03/2021	15
Rencontres mairie Aniane	18/03/2021	8
Rencontre mairies Montpeyroux, St-Jean-de-Fos, Lagamas, St-Guilhem-le-Désert	18/03/2021	10
Rencontre mairie Gignac	19/03/2021	8
Rencontre mairies Montarnaud/St-Paul-et-Valmalle	19/03/2021	16
Rencontre mairies St-Bauzille-de-la-Sylve, Aumelas, Vendémian,	19/03/2021	15
Rencontre mairies Argelliers, La Boissière, Puéchabon	25/03/2021	15
Rencontre mairie Bélarga 2	12/04/2021	5
COTECH Sciences participatives	12/04/2021	7
Comité de pilotage - lancement	15/04/2021	30
COTECH - Sciences expertes	10/11/2021	9
COPIL local - Bélarga	01/12/2021	18
COPIL local - Puéchabon	07/12/2021	8
COPIL local - Saint-Guiraud	15/12/2021	12
Comité de pilotage général - mi-parcours	12/04/2022	12
COPIL local – Puilacher	27/01/2023	8
COPIL local – St Jean de Fos	31/01/2023	6
COPIL local – La Boissière	02/02/2023	12
COTECH – Concertation des experts	29/06/2023	30
Concertation locale - Tressan	13/09/2023	17
Concertation locale – Saint-André-de-Sangonis	19/09/2023	28
Concertation locale – La Boissière	03/10/2023	30
Comité de pilotage général - bilan	14/12/2023	A venir

2. Une amélioration des connaissances via différentes méthodes

A. La compilation des données existantes

Conformément aux recommandations de l'OFB, la CCVH a adhéré au SINP au printemps 2020. Elle s'est donc vu transmettre plusieurs dizaines de milliers de données naturalistes.

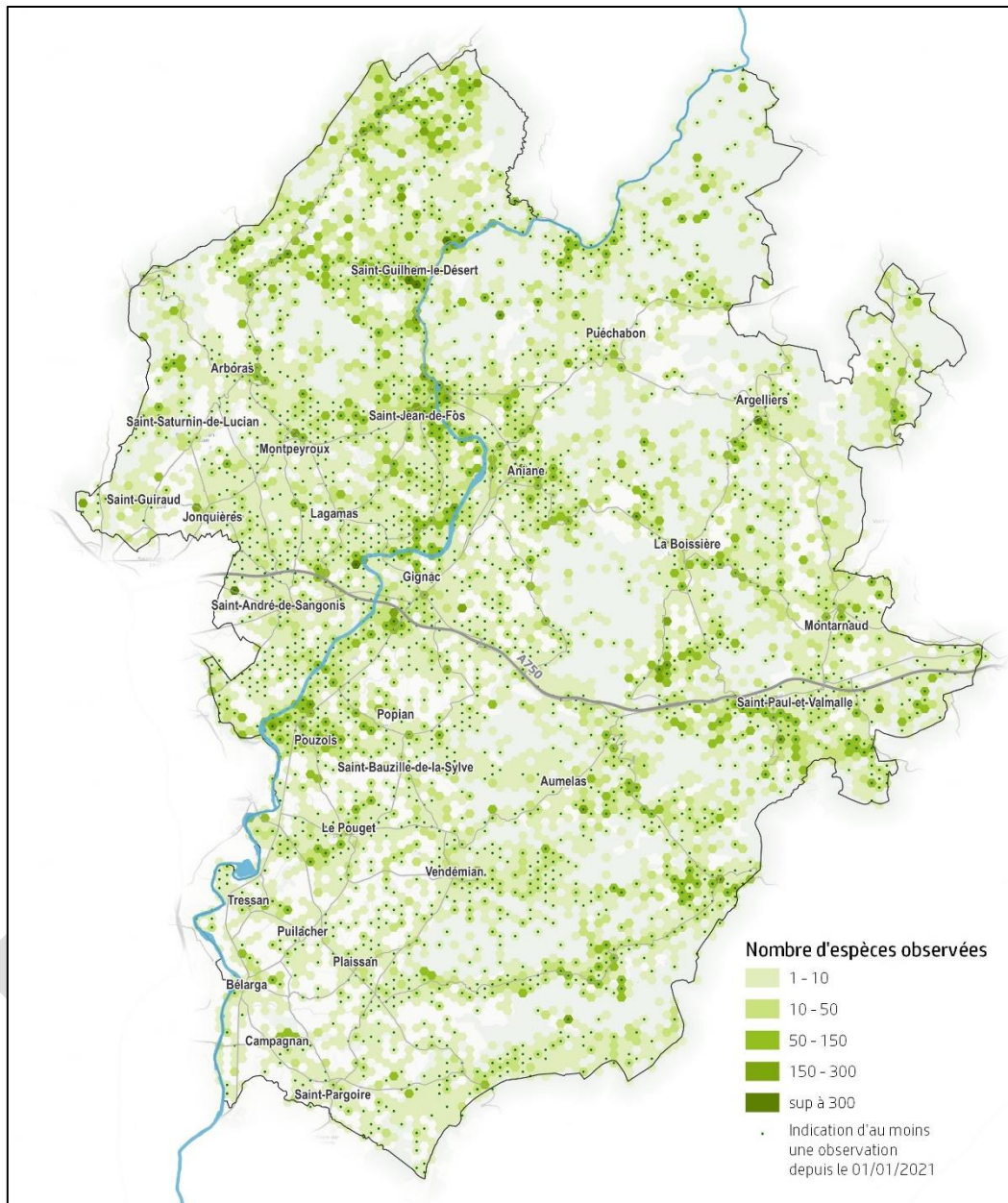
Pour compléter les informations, d'autres bases de données ont été récupérées.

Une extraction de données a été réalisée auprès de l'**INPN** (Institut National du Patrimoine Naturel), qui récupère par le biais du **GBIF** (Global Biodiversity Information Facility) différentes bases de données tel que **iNaturalist**. Ces bases de données « communiquent » en partie entre elles. De ce fait, les doublons ont été supprimés.

Une actualisation des bases s'est déroulée en mars 2023. Grâce à ce travail, **185 386 données** ont été compilées. Parmi celles-ci, 5682 taxons (espèces, genre, familles) sont dénombrés sur le territoire intercommunal soit 548 nouveaux taxons jamais mentionnés.

Parmi les 5682 taxons observés, **724 n'ont pas été observés depuis plus de 20 ans**. Il peut s'agir d'espèces difficiles à identifier ou pas recherchées, mais également des espèces rares ou disparues.

Enfin, nous pouvons dénombrer **478 espèces déterminantes ZNIEFF**, qui correspondent à des espèces rares ou menacées, dont nous avons une responsabilité pour leur conservation à l'échelle de l'Occitanie.



Certaines zones du territoire sont exemptes d'observations. Dans la plupart des cas, il s'agit de zones inaccessibles, ou bien de zones qui sont a priori défavorables à la biodiversité, de ce fait, les naturalistes ne les prospectent pas.

B. La mise en place de sciences participatives

En cohérence avec le projet de territoire intercommunal pour un territoire 3D, Durable, Démocratique et Digital, le projet d'ABC a fait la part belle à l'implication citoyenne. En ce sens, ce sont 3 publics qui ont été identifiés comme acteurs principaux de l'amélioration des connaissances : les scolaires, le grand public et les viticulteurs.

Sciences participatives avec les scolaires

Confié à l'association Demain la Terre !, ce volet a conduit à la mobilisation de **24 classes** disséminées sur le territoire intercommunal, sur **15 communes**. Pour sa réalisation, les enseignants devaient être volontaires et pouvaient opter pour différents formats, selon un degré d'implication croissant :

- 18 classes se sont impliquées dans Vigie Nature Ecole (un programme de sciences participatives du Museum National d'Histoire Naturelle), sur un format de 1 à 3 séances
- 6 classes se sont engagées dans la gestion d'une Aire Educative Terrestre, sur au moins 5 séances. Il s'agit d'une démarche éco-citoyenne basée sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe.

A noter que cette mobilisation a été plus forte grâce à la mobilisation de financements complémentaires par l'association Demain la Terre !

Sciences participatives avec le grand public

Mis en œuvre par l'association LPO34, ce volet de l'ABC avait pour objectif de conduire un inventaire participatif sur chacune des 28 communes de la collectivité. A noter que certaines communes ont financé, sur fonds propres, des animations supplémentaires (Pouzols, Aniane et La Boissière).

9 thématiques d'inventaires ont été structurées et proposées :

- Chauves-souris
- Infrastructures agroécologiques (mares, haies, ...)
- Mollusques
- Plantes urbaines
- Coléoptères saproxyliques (insectes qui se nourrissent de bois)
- Oiseaux hivernants
- Amphibiens
- Papillons de jour
- Libellules

Ces sorties ont totalisé **300 participants**. Elles étaient suivies d'une enquête, via laquelle les habitants étaient invités à poursuivre les inventaires en autonomie avec un outil à disposition (souvent l'application Inaturalist, gratuite, qui permet de transmettre des informations sous la forme de photo).

Sciences participatives avec les viticulteurs

Le dispositif existant (Observatoire Agricole de la Biodiversité) s'étant finalement révélé peu adapté à la viticulture, l'association Les Ecologistes de l'Euzière a proposé un autre format : des formations sur les auxiliaires de la vigne, là aussi selon un degré d'implication croissant selon la disponibilité des agriculteurs :

- une formation sur 3 jours (4 participants)
- des formations thématiques sur 1 jour (annulées faute de participants)
- des formats courts de 2H, en soirée, dans 4 caves coopératives, réunissant **28 participants** sur les 3 premières séances (la quatrième étant programmée fin novembre).

C. La réalisation d'études par des experts

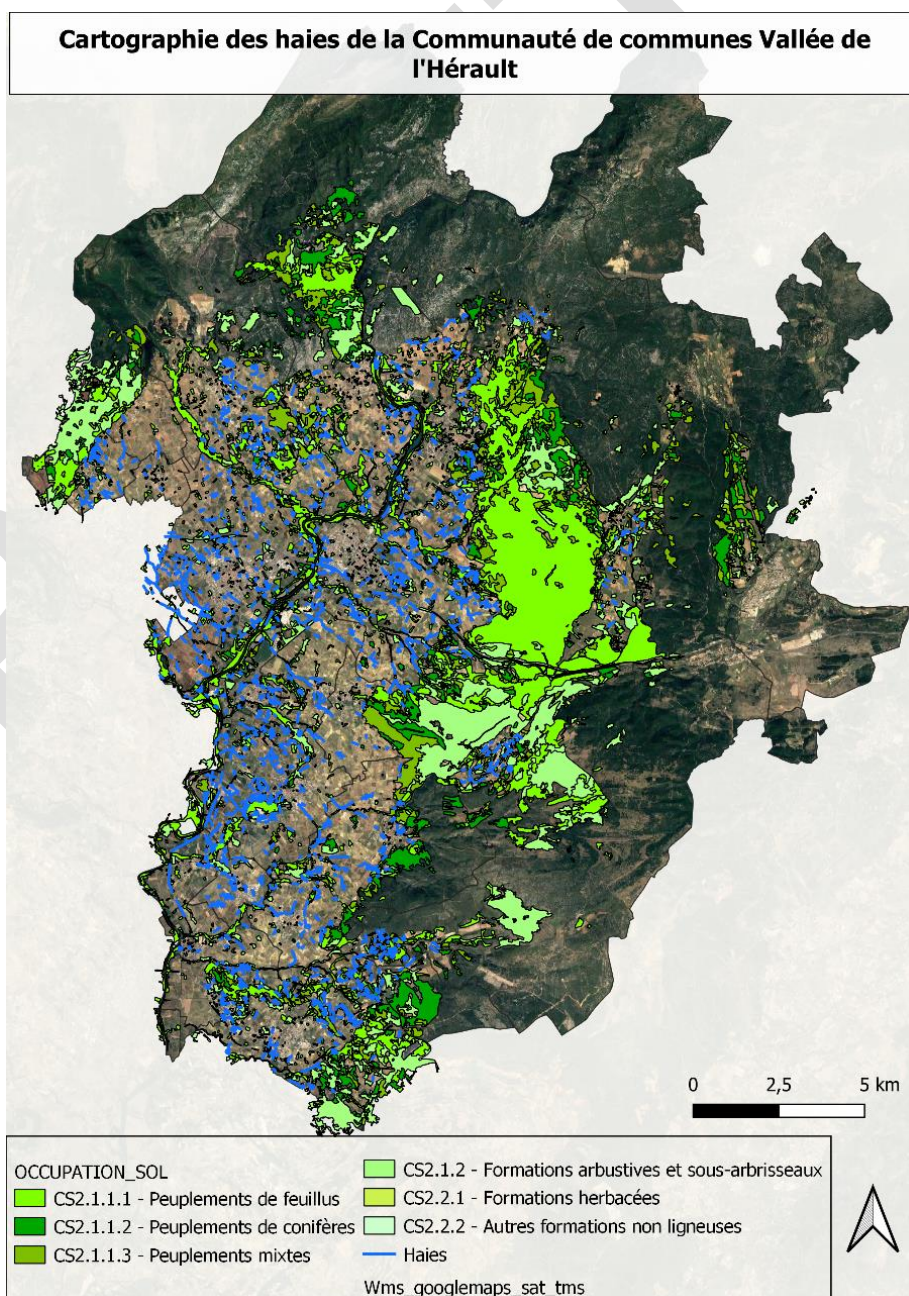
Dans la logique de l'ensemble du projet d'ABC de la Vallée de l'Hérault, le focus a été centré sur la plaine agricole. Le choix des taxons s'est restreint aux espèces auxiliaires du monde agricole permettant ainsi de valoriser les résultats auprès des agriculteurs. En effet, l'amélioration des connaissances et leur transmission, permettront ainsi de déboucher sur des actions concrètes favorables tant à la biodiversité, qu'à l'activité économique.

Cartographie des haies

Problématique de première ordre pour l'activité agricole, les haies sont un refuge pour la biodiversité et ont une fonction de régulation du climat en protégeant les cultures du vent, les bandes herbeuses maintiennent sur les terres agricoles les pollinisateurs et les prédateurs utiles à l'agriculture.

Mieux connaître la répartition des haies, leurs continuités et états, permettra de proposer des actions de conservation et de restauration.

La cartographie des haies a été réalisée en interne à l'aide de photos satellite. Après 10 heures de travail, près de 1600 haies pour 184km ont été digitalisées.



Amélioration des connaissances sur les insectes auxiliaires

Afin d'améliorer les connaissances sur les insectes auxiliaires, une consultation a été réalisée. Le bureau d'étude Rosalia Expertise a répondu avec Bastien Louboutin, entomologiste indépendant.

Carabidae

Un total de 24 jours de terrain pour 16 sites X 2 milieux (vignes / friches) X 5 pièges X 6 passages ont été réalisés soit un total de 960 relevés. Cela a permis la capture de 2221 individus pour 133 espèces inventoriées

Une comparaison du nombre d'espèces entre les vignes et les friches a été réalisée. L'étude montre peu de différence entre ces deux milieux (figure 11). Toutefois, on peut voir que les espèces sont différentes entre les deux milieux (Fig 9). Il y a donc un intérêt majeur dans la préservation des friches qui permettent de maintenir une diversité importante d'insectes dans la plaine viticole.

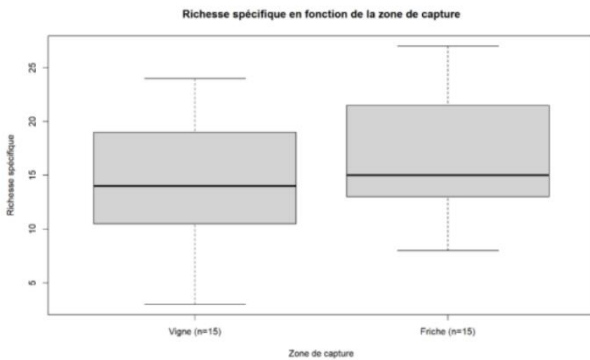


Figure 11. Comparaison de la richesse spécifique entre vignes et friches (toutes familles).

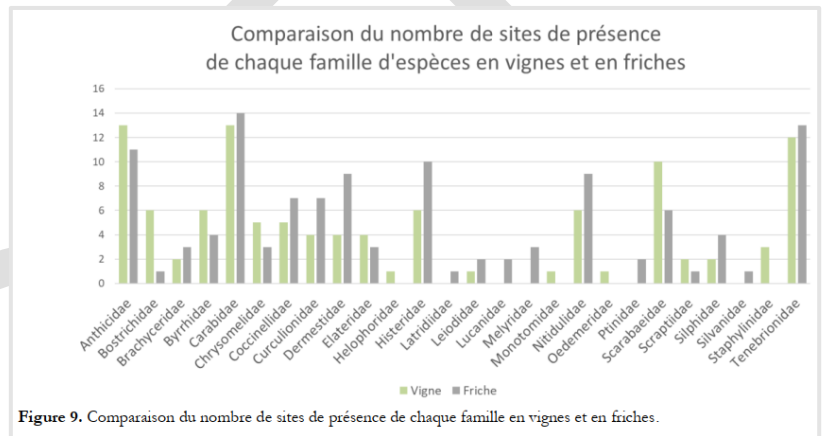
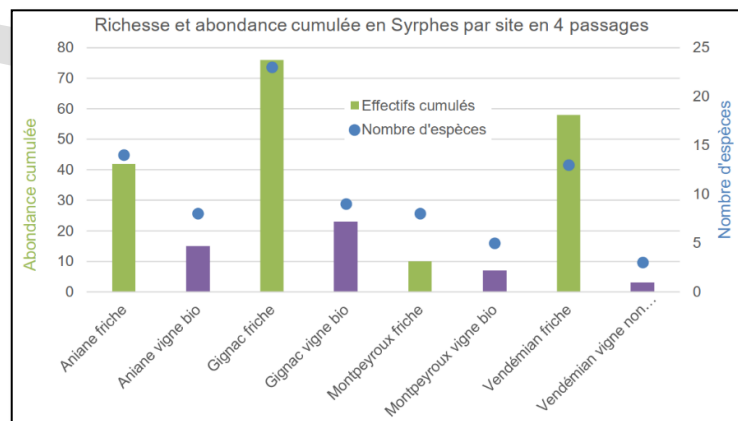


Figure 9. Comparaison du nombre de sites de présence de chaque famille en vignes et en friches.

Syrphidae

42 espèces ont pu être inventoriées. Concernant les syrphes, il a été constaté un intérêt encore plus marqué de la présence des friches pour la présence de ces espèces. Grâce à ces inventaires, 5 espèces nouvelles pour le département de l'Hérault ont été inventoriées dont 2 espèces en danger selon la liste rouge Européenne et 1 espèce en déclin



Pour plus d'informations, consulter l'étude complète.

Amélioration des connaissances sur les chiroptères

Afin d'améliorer les connaissances sur les Chiroptères, une consultation a été réalisée fin 2021. Le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon et Olivier Belon, expert Chiroptères indépendant, ont répondu conjointement à l'offre pour proposer plusieurs méthodes d'inventaires.

Objectif 1 : Inventaire des colonies de chiroptères

Plusieurs méthodes ont été mises en œuvre :

- porte-à-porte à la rencontre des habitants du territoire ;
- Inventaire acoustique et à vue à la tombée de la nuit dans les villages ;
- capture et radiopistage opportuniste de chiroptères.



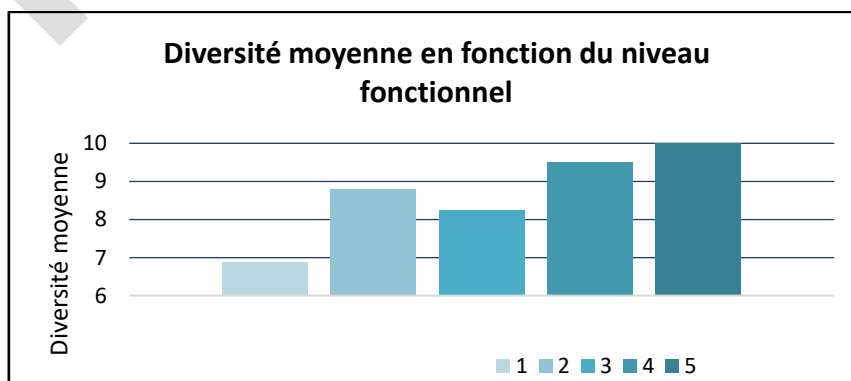
Afin d'augmenter la pression d'inventaire, le GCLR a proposé un week-end avec 13 bénévoles.

61 bâtiments ont été prospectés pour de belles découvertes :

- 4 colonies de Rhinolophe à Plaissan, Saint-Pargoire, Saint-Bauzille-de-la-Sylve
- Colonie de 70 Sérotines commune à Saint-Jean-de-Fos
- Colonie de Sérotines à Aniane
- Quelques colonies de pipistrelles
- Des bâtiments avec du guano (déjections)

Objectif 2 : Compréhension de l'utilisation des Infrastructures Agro-Écologiques du territoire

19 stations d'enregistrement ultrason ont été posées selon un plan d'échantillonnage visant à cibler les infrastructures agro-écologiques représentatives du territoire (haies et mares) en fonction de leur niveau fonctionnel. Faible (niveau 1) correspond donc à une pauvreté en éléments favorisant les déplacements (seulement quelques arbres isolés, à distance des haies et des boisements). Un niveau fonctionnel fort (niveau 5) caractérise quant à lui un lieu où les structures linéaires sont abondantes et continues comme des ripisylves (boisements rivulaires) de fleuves, de larges haies et des lisières forestières.



Les résultats montrent que plus un site est doté « d'atouts fonctionnels », plus l'activité est importante mais également que la diversité des espèces contactées est forte. Cela nous indique que les chiroptères de la Vallée de l'Hérault fréquentent globalement plus les espaces pourvus de haies denses, de lisières forestières formant de petites parcelles.

Les investigations ont par ailleurs permis de mettre en évidence la présence de 20 espèces de chauves-souris sur les 31 connues sur le territoire de l'Occitanie dont une nouvelle : le Rhinolophe Euryale.

Objectif 3 : Préconisations d'actions

Plusieurs axes de travail sont préconisés suite à l'étude, avec notamment la **restauration, plantation d'arbres et de haies** et la **création et aménagements de gîtes**.

Pour plus d'informations, consulter l'étude complète.

III. Phase de concertation

Comme convenu dès la candidature de la CCVH pour réaliser un ABC, la collectivité a engagé une démarche de concertation mi-2023 afin de questionner la population, les partenaires, les élus, les services sur les suites à donner ce projet : quel plan d'actions pour les années à venir ? La méthodologie de cette concertation a été co-construite avec l'appui du service Prospective.

La concertation s'est organisée en trois phases.

Concertation des experts

Le 29 juin 2023, une trentaine de personnes se sont mobilisées à l'occasion d'un atelier. Après une phase de présentation des actions menées dans le cadre de l'ABC depuis 2021, différents sous-groupes ont été constitués pour plancher autour de 3 grandes thématiques d'actions :

- Gestion et protection
- Sensibilisation
- Connaissance

Chaque participant a pu rédiger des suggestions d'actions sur ces thématiques. Les idées ont ensuite été mises en commun et organisées, puis chaque participant a été invité à « voter » pour les actions prioritaires.

122 actions et orientations ont été proposées.

Concertation du grand public et des élus

Selon la même méthodologie de concertation, à la rentrée de septembre, c'est la population et les élus qui ont été invités à se réunir pour réfléchir à des propositions d'actions :

- 13 septembre 2023, à Tressan – 17 participants
- 19 septembre 2023, à St André de Sangonis – 28 participants
- 3 octobre 2023, à la Boissière – 30 participants

91 actions et orientations ont été proposées

Concertation interne à la CCVH

Un questionnaire en ligne a été produit et envoyé à tous les agents de la CCVH et de l'OTI en octobre 2023.

44 actions et orientations ont été proposées.

Cette concertation a permis la production d'une masse très importante d'actions suggérées. Celle-ci a été traitée et analysée afin de formuler une stratégie en adéquation avec les attentes.

IV. Stratégie biodiversité 2024-2026

Issue des phases de concertation présentée précédemment, la stratégie biodiversité s'articule autour de 5 grands axes stratégiques, qui sont à leur tour déclinés en objectifs.

- AGIR pour un avenir durable : protéger, gérer et restaurer la biodiversité.
- IMPLIQUER la population et les élus autour d'un projet solidaire et fédérateur : sensibiliser, éduquer, former et mobiliser.
- DECOUVRIR les trésors cachés en poursuivant l'enrichissement des connaissances
- FAIRE DECOUVRIR en diffusant les connaissances
- ANIMER la stratégie

I. AGIR pour un avenir durable : protéger, gérer et restaurer la biodiversité

Après une phase d'ABC essentiellement dédié à l'amélioration des connaissances, il est ressorti des phases de concertation la nécessité de passer à une étape plus opérationnelle. Cet axe constitue le socle de la stratégie ; il s'articule autour de 5 grands objectifs.

Objectif 1 – Relier le territoire : faire la CCVH un territoire écologiquement connecté.

Dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre de l'ABC et d'autres travaux menés à des échelles plus vastes, il s'agira de travailler opérationnellement sur la création ou restauration de corridors.

Domaines d'interventions : Trame verte et bleue dans la plaine agricole, Trame Noire (cf pollution nocturne & extinction des éclairages), Trame Bleue, en lien avec la GEMAPI (fleuve, zones humides)

Objectif 2 – Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition écologique

Biodiversité et agriculture sont étroitement liées : si l'agriculture peut être le support d'une richesse écologique très forte (ex : espaces pastoraux), en retour, la biodiversité est une alliée de première ordre pour la résilience face aux changements climatiques et pour la régulation des ravageurs (cf : vignes)

Domaines d'interventions : diagnostic pastoral (milieux ouverts) – Actions sur les auxiliaires et infrastructures agro-écologiques

Objectif 3 - Préserver les espaces à forte valeur de biodiversité

La CCVH est largement concernée par des espaces reconnus comme à forte valeur écologique, notamment via le réseau Natura 2000 qui couvre 42 % du territoire. La collectivité souhaite continuer de s'investir en explorant d'autres types d'actions.

Domaines d'interventions : poursuite et soutien de Natura 2000 et Grand Site de France – Médiations et gardes-nature – Stratégie d'acquisition foncière (poursuite du SIF) – Contribution à la stratégie nationale des Aires protégées – Expérimentation de libre-évolution – Zones de quiétude

Objectif 4 - Accompagner les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs politiques

L'ABC a été l'occasion de compiler et d'apporter un certain nombre de connaissances nouvelles sur le territoire. Cette information doit être transmise à chaque commune. La collectivité souhaite accompagner les communes dans la prise en compte de ces Objectifs.

Domaines d'interventions : Porter à connaissance sur les enjeux biodiversité, en lien avec les enjeux GEMAPI (outil/méthodologie conjointe) – Accompagnement dans l'élaboration des PLU, du projet de territoire – Réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de créer un fond de concours sur la biodiversité à l'échelle intercommunale, en lien avec la dotation biodiversité touchée par une partie des communes.

Objectif 5 – Faire face aux grandes menaces

L'érosion de la biodiversité est très forte ; les scientifiques parlent de la 6^{ème} extinction de masse (rythme de disparition des espèces de 100 à 10000 fois supérieur au taux naturel d'extinction). Cette dégradation est fortement liée aux activités humaines et s'explique par 5 grandes menaces : la destruction et la fragmentation des habitats (urbanisation, infrastructures de transports, ...), la surexploitation des ressources (déforestation, braconnage, ...), les pollutions (air, eau, sols), le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

Domaines d'interventions : Suivi d'indicateurs et des démarches liées à l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique (forêt, patrimoine arboré, eau) – Espèces exotiques envahissantes, en lien avec la GEMAPI

2. IMPLIQUER la population et les élus autour d'un projet solidaire et fédérateur : sensibiliser, éduquer, former et mobiliser

Les phases de concertation ont confirmé la nécessité de poursuivre les actions en direction de la population, des scolaires, des élus ... Ce deuxième axe s'inscrit dans la pleine continuité des actions réalisées pendant l'ABC.

Objectif 1 – Faire de la jeunesse les éco-citoyens de demain

Les élèves et la jeunesse en général sont appelés à être des acteurs majeurs de la transition écologique. La collectivité souhaite s'appuyer sur ses services (jeunesse, crèches) et sur les établissements scolaires afin de poursuivre la dynamique engagée ces trois dernières années.

Domaines d'interventions : Aires Terrestres Educatives, école dehors, intervention en collèges et lycées, création d'un centre de ressources pédagogiques

Objectif 2 – Eveiller les citoyens à la biodiversité dans leur vie quotidienne

La population est en attente d'informations concrètes, d'outils et d'accompagnement pour agir à l'échelle, voire de manière coordonnée et collective.

Domaines d'interventions : Animation Réseau Citoyen, Conférences, chantiers participatifs, porte à porte, expositions, maraudage et stands sur lieux fréquentés, ...

Objectif 3 - Mobiliser les élus et leur donner les moyens d'intégrer la biodiversité dans leur engagement politique

Les élus sont des acteurs de premier ordre pour la prise en compte de la biodiversité. Les équipes techniques doivent se mobiliser pour porter à connaissance et éclairer les décisions politiques, tant à l'échelle communale qu'intercommunale.

Domaines d'interventions : Catalogue d'interventions thématiques en conseils municipaux (extinction nocturne, espèces et espaces patrimoniaux, ...) – Animation Réseau d'élus référents – Accompagnement de projets communaux (végétalisation des villes, désimperméabilisation, jardins partagés, ...)

Objectif 4 - Mobiliser les socio-professionnels et les accompagner

L'ABC a été tourné vers des publics ciblés, assez éloignés de la sphère professionnelle et du monde de l'entreprise. En phase opérationnel du plan d'actions, il est proposé de développer des actions dans cette direction.

Domaines d'interventions : Labellisation entreprises « engagées pour la nature » - Poursuivre la mobilisation des acteurs touristiques (OTI, campings,...) – Se mobiliser lors d'évènements festifs ou sportifs (marchés, manifestations, ...)

Objectif 5 – Former les publics pour monter en compétences

Impliquer la population et les élus, c'est aussi leur donner accès à des outils, des formations pour pouvoir monter en compétences dans le domaine.

Domaines d'interventions : Enseignants, clubs photos, animateurs ALSH, agents espaces verts, naturalistes, agriculteurs, nouveaux élus, ...

3. DECOUVRIR les trésors cachés en poursuivant l'amélioration des connaissances

Véritable socle de l'Atlas, il est proposé de poursuivre sur l'amélioration des connaissances, sur la base de deux enjeux.

Objectif 1- Mobiliser les citoyens sur la poursuite des inventaires participatifs

L'ABC a été l'occasion de développer des outils en ce sens. La dynamique doit être poursuivie.

Domaines d'interventions : Animer un réseau de citoyens naturalistes - Poursuivre la sensibilisation/formation à l'outil iNaturalist - Programme « WANTED » avec la diffusion des espèces non observées depuis plus de 20 ans

Objectif 2 – Réaliser des inventaires thématiques

Impliquer la population et les élus, c'est aussi leur donner accès à des outils, des formations pour pouvoir monter en compétences dans le domaine.

Domaines d'interventions : Zones humides (notamment mares & amphibiens), en complément avec la GEMAPI - Suivi des espèces exotiques envahissantes, en lien avec la GEMAPI
Inventaires des chauves-souris et autres auxiliaires

4. FAIRE DECOUVRIR en diffusant les connaissances

Cet axe tend à poursuivre la dynamique engagée lors de l'ABC, en développant des outils de communication et en créant des espaces et des temps d'échanges pour diffuser la connaissance.

Objectif 1- Développer des outils pour les citoyens

L'ABC a été l'occasion de développer des outils (numérique ou sur support existant, tel que le magazine Territoires) en ce sens. La dynamique doit être poursuivie.

Domaines d'interventions : Communiquer sur des supports divers (bulletins municipaux, réseaux, radios, newsletter...) Fiches-conseils pour accueillir la biodiversité chez soi - Editer un livre « naturaliste » pour les enfants, un livre sur la biodiversité locale, des cartes postales, ...

Objectif 2- Valoriser, faire connaître et reconnaître les bonnes pratiques agricoles, citoyennes, communales ...

Plus opérationnel et axé sur les pratiques, la stratégie vise à mieux mettre en lumière les pratiques vertueuses, déjà reconnus par des cahiers des charges existants par ailleurs.

Domaines d'interventions : Label, mise en lumière de pratiques vertueuses, ...

Objectif 3- Poursuivre les animations auprès du grand public

Dans une dynamique positive et festive, l'enjeu est de fédérer dans une optique que chacun passe à l'action, à son niveau, pour préserver le patrimoine intercommunal.

Domaines d'interventions : Animations, sorties, ateliers, fresques, évènements festifs/positifs ...

5. ANIMER la stratégie

Une gouvernance efficace doit sous-tendre la stratégie biodiversité, pour en faire un objectif partagé et transversal entre les services communautaires, et porté par le projet de territoire dont le renouvellement est prévu pour 2026.

Objectif 1- Mobiliser en inter-services au sein de la collectivité

Domaines d'interventions : Créer des passerelles avec les projets intercommunaux (agriculture, urbanisme, mobilité, APN, espaces verts, OTI ...)

Objectif 2- Associer les élus et leur rendre compte

Domaines d'interventions : Comité de pilotage annuel, délocalisé (tournant au sein du périmètre intercommunal, voir les sous-territoires sur la carte en annexe). Mobilisation de la commission Cadre de Vie sur des thématiques particulières

Objectif 3- Soutenir les projets associatifs

Domaines d'interventions : Maintenir la subvention ENV, voire en créer une spécifiquement sur la biodiversité.

Objectif 4- Mobiliser des financements

Domaines d'interventions : En complémentarité avec Natura 2000 et avec l'appui du service Perspectives, mobiliser des financements pour mettre en œuvre la stratégie.

V. Opérationnalité de cette stratégie à travers la réalisation d'un plan d'actions

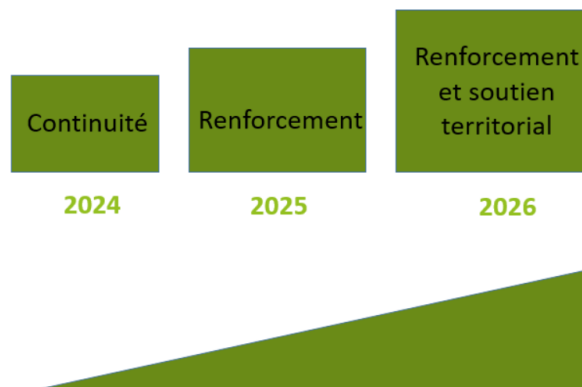
Cette stratégie donne les lignes directrices de ce que doit être l'action intercommunale dans les 3 années à venir. Ce projet politique a vocation à être décliné en plan d'actions opérationnel (avec calendrier, priorité, moyens humains, financiers, partenaires à mobiliser, ...) au cours du premier trimestre 2024.

La déclinaison de ce plan d'actions sera ensuite annuellement présentée aux élus de la collectivité (comité de pilotage dédié & commission Cadre de Vie) pour faire le point sur les actions réalisées au cours de l'année précédente et approuver les actions de l'année suivante.

VI. Moyens prévisionnels

La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera moyens humains et financiers pour garantir sa bonne réalisation opérationnelle. En ce sens, des recherches de financements (fond vert, Agence de l'Eau, ...) sont d'ores-et-déjà à l'étude avec l'appui du service Prospective de la collectivité.

Cette stratégie s'appuie sur un schéma de mobilisation croissante des moyens et de l'ambition :



Sur 3 ans, il est envisagé un budget moyen annuel de l'ordre de 131 000 €, avec un reste à charge moyen pour la collectivité compris entre 65 000 €/an et 92 000 €/an, en fonction des subventions qui pourront être mobilisées. Cette progressivité des moyens s'accompagnera d'une restructuration des moyens humains, pour lesquels des financements seront également appelés, soit au travers d'appels à projet, soit au travers de Natura 2000.

VII. Evaluation et perspectives

Afin de mesurer les effets de cette stratégie, il est proposé dans sa dernière phase (2^{ème} semestre 2026) de procéder à son évaluation. Sur la base d'une double approche quantitative et qualitative, avec l'appui méthodologique du service Prospective, cette phase fera l'objet d'un rapport d'analyse qui sera soumis aux élus, afin d'éclairer sur les suites à donner à ce premier plan d'actions.

Annexe - Carte de la gouvernance territoriale

